



Pays de la Loire

## Faire un don à Terre de Liens Pays de la Loire

Grâce à votre soutien financier, vous permettez à l'association régionale de se **développer et de renforcer son action** dans la défense des terres agricoles.

La reconnaissance d'intérêt général de l'association vous permet de déduire 66% de votre don de l'impôt sur le revenu si vous êtes un particulier, et 60% de votre don sur l'impôt des sociétés si vous êtes une entreprise. Ces déductions se font dans le cadre de plafonds. Les informations sont disponibles auprès du Trésor Public ([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)).

NOM, Prénom(s) :

Dénomination (seulement pour les personnes morales : associations ou entreprises) :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Terre de Liens Pays de la Loire s'engage à ne pas louer, vendre, échanger ou diffuser les données vous concernant. Vous pouvez également demander à les modifier ou à les supprimer par simple courrier ou mail à notre intention.

Je fais un don de : € à l'association Terre de Liens Pays de la Loire

Règlement par chèque ( à l'ordre de Terre de Liens Pays de la Loire)

Je souhaite recevoir un reçu fiscal : Oui / Non

Je souhaite recevoir des informations de Terre de Liens Pays de la Loire par courriel : Oui / Non

### Rejoignez le mouvement !

Je souhaite adhérer à l'association Terre de Liens Pays de la Loire, je joins un chèque complémentaire de 20€ (non déductible des impôts)

**Bulletin et règlement à retourner à :**  
Terre de Liens Pays de la Loire  
70, route de Nantes, 49610 Mûrs-Erigné.

Fait le , à

Signature :

**Contact :**

06 61 45 49 88 - 09 66 92 22 38

